

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>En exercice</i> : 15	Suffrages exprimés : <b>14</b>	<u>Pour</u> : <b>13 +1</b> <b>procuration</b>	<u>Abstention</u> : <b>0</b>	<u>Contre</u> : <b>0</b>
-------------------------	--------------------------------	--	------------------------------	--------------------------

L'an deux mille seize, le 24 février, à 20 heures 30 mn, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la Présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC.

Date de la convocation : 16 février 2016

**Etaient présents** : MM. les Conseillers Municipaux :

ABBES Jean Gérard	<b><u>Absent</u></b>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	MOUTIER Chantal	<b>POUR</b>
BARTEAU Etienne	<b>POUR</b>	LEONARD Roger	<b>POUR</b>	PELLEVOISIN Joël	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	MALLE MANCHE Valérie	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
CHABOT-LALAY Patricia	<b><u>Absente</u></b>	MARENDA Yoann	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
GRASSET Marie-Madeleine	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Patricia CHABOT-LALAY, procuration donnée à Monsieur B. BAZINET

**ABSENTS**: Jean-Gérard ABBES,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Laurent PIALHOUX

**2016-11 Subvention classe de découverte**

Monsieur le Maire informe qu'une classe de découverte est organisée par l'Amicale Laïque et l'école de Saint Estèphe du 13 au 17 juin 2016 à Murat le Quaire en Auvergne pour les enfants du RPI en cycle II et III (CE1, CE2, CM1, CM2)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que la commune alloue une subvention participative de 2000 €.

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel de la classe de découverte qui s'élève à 12 264 € qui serait financée de la façon suivante :

FAMILLES	2 900 €
COMITE DES FETES ST ESTEPHE	1 500 €
COMITE DES FETES AUGIGNAC	200 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	600 €
AUTRES COMMUNES	100 €
AMICALE LAIQUE	3 324 €
COMMUNE D'AUGIGNAC	2 000 €
COMMUNE DE ST ESTEPHE	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 624 €</b>

Déposé à la Sous-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 1<sup>er</sup> mars 2016

Page 1 sur 2

AR PREFECTURE

024-212400162-20160224-2016\_11-DE  
Regu le 01/03/2016

Il demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette participation.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de participer au financement de cette classe de découverte et d'allouer la somme de 2000 € à l'Amicale laïque du RPI.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 26 février 2016  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la Sous-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 1<sup>er</sup> mars 2016  
Page 2 sur 2

AR PREFECTURE
024-212400162-20160224-2016_11-DE
Regu le 01/03/2016